
Félicitations adressées à la Convention pour l'énergie déployée les 9 et 10 thermidor, par le comité de surveillance, la société populaire de Draguignan, la société populaire des Arcs (Var), lors la séance du 7 fructidor an II (24 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Félicitations adressées à la Convention pour l'énergie déployée les 9 et 10 thermidor, par le comité de surveillance, la société populaire de Draguignan, la société populaire des Arcs (Var), lors la séance du 7 fructidor an II (24 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 401-402;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22341_t1_0401_0000_7

Fichier pdf généré le 05/11/2020

français ses deffenseurs et son appui. Qu'ils périssent, ces scélérats hypocrites, et que leurs noms soyent effacés des annales de la révolution, ou plutôt que leur exemple fasse connoître aux tirans coalisés que des républicains préfèrent la mort à la perte de leurs droits et de leur liberté.

Et vous, augustes représentants, vous qui n'avez pas redouté les poignards des Catilina, vous qui avez arraché le masque qui couvrait leurs complots liberticides, jouissez de votre triomphe et de votre gloire. C'est à votre courage, c'est à votre patriotisme, c'est à votre inébranlable fermeté que la République doit son salut. Tous les bons citoyens s'empressent de vous féliciter. Le département du Var, toujours fidèle à la seule représentation nationale, auroit désiré, comme le département de Paris, se rallier autour de ses membres, les deffendre des attentats qui les menaçoient, et former de leurs corps un rempart invincible contre les traits envenimés des conspirateurs.

Tel est le vœu du département, tels sont ceux de tous les citoyens qui l'habitent; il n'en est aucun qui ne soit pénétré d'indignation, qui ne frémissé d'horreur et qui ne soit prêt à deffendre ses droits et sa liberté. Les hommes qui vous parlent ce langage ont eu le courage de résister à l'oppression dans les moments où le parti tyrannique osa attaquer de front, dans ces contrées, l'unité et l'indivisibilité. Ils ont sçu alors braver les outrages et les proscriptions qui les menaçoient pour n'obéir qu'à la voix des représentants du peuple. Ce sont aujourd'hui ces mêmes hommes éprouvés par leur fidélité qui s'empressent de vous dire : Recevés, citoyens représentants, les serments solennels que nous faisons tous de ne jamais cesser d'être unis à la Convention nationale, d'exécuter ses loix, d'être inviolablement attachés à notre poste et de le deffendre jusqu'à la mort.

CALON, AUBERT, FAUCHIER (*présid.*), MAUREL, BOULAY cadet, CHABERT (*secrét. greffier*).

q

[*Le comm^{re} nat. près le trib. du distr. de Barjols* (1), à la *Conv.*; *Barjols, 24 thermidor an second de la République française une et indivisible, démocratique et impérisable*] (2)

Représentans du peuple,

Que d'immortelles actions de grâces vous soient rendues pour avoir abattu le tyran et avec lui la tyrannie ! Tel fut le cri qu'en qualité, tout à la fois, de président et d'organe d'une société populaire, je vous fis entendre par l'entremise de votre collègue Barras après l'époque glorieuse du 21 janvier 1793 (v.s.). J'étois loin alors de penser, représentants du peuple, que la même conjoncture se reproduiroit et que vous seriés obligés d'arracher de nouveau

la patrie à un second tyran non moins difficile à détrôner que le premier et beaucoup plus féroce. Dix thermidor, tu seras à jamais célèbre et indélébile dans les annales de la liberté et de l'égalité. Aujourd'hui, pères de la patrie, ce n'est plus, comme l'année dernière, en qualité de président d'une société populaire et de son organe que je fais monter vers vous le cri de la reconnaissance; c'est en qualité de commissaire national près le tribunal de mon district que je congratulate le peuple, sauvé lui-même dans les personnes de ses fidèles représentants.

GUIGOU (*judge, comm^{re} nat. provisoire*).

r

[*Les juges et le comm^{re} nat. près le trib. du distr. de Draguignan* (1), à la *Conv.*; *Draguignan, 28 therm. II*] (2)

Citoyens, la révolution est dans le peuple et non point dans la renommée de quelques personnages. Les intrigans passeront, la République seule sera impérisable. Des hommes honorés de la confiance du peuple en ont abusé, et dans leurs folles corruptions ils ont osé aspirer au pouvoir suprême. Robespierre, Saint-Just, tigrés gorgés d'or et de sang, monstres exécrales, en proférant sans cesse les mots de justice et de probité, vous aviés surpris l'estime et abusé de la crédulité des bons citoyens confians en votre fausse vertu, tandis que le crime étoit dans vos cœurs et que vous conspiriés contre la liberté. Mais le génie qui veille sur les destinées de la République a déchiré le voile. A la voix de la Convention, le peuple, toujours grand, toujours sublime lorsqu'il s'agit de la liberté, s'est levé en masse; les conspirateurs ont été anéantis; il n'est resté de leur mémoire que le souvenir de leurs forfaits et de leurs suplices, et la patrie a été encore une fois sauvée.

Représentans, faites que les jours du crime soient passés, que tout ce qui a trempé dans cette funeste conspiration périsse; réparés le mal que tant de factions ont fait à la patrie, et vous ne cesserez de bien mériter d'elle. S. et F. CAVALIER, GIRAUD, P.F. POULLE (*présid.*), CASTAGNER, REY (*comm^{re} nat.*), GUIGUES, C. DOUS (*greffier*).

s

[*Le c. de surv. révol. de la comm. de Draguignan, à la Conv.*; *22 therm. II*] (3)

Représentans d'un peuple libre,

Il est donc vrai que des hypocrites ambitieux ont encore osé conspirer la ruine de la liberté ? Les scélérats ! Ils empruntaient le masque de la vertu pour assassiner la patrie; ils couvroient de fleurs l'abîme où ils vouloient nous précipiter.

(1) Var.

(2) C 319, pl. 1302, p. 21. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 7 fruct.; *M.U.*, XLIII, 139.

(3) C 319, pl. 1302, p. 22. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 7 fruct.; *M.U.*, XLIII, 139.

(1) Var.

(2) C 319, pl. 1302, p. 26. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 7 fruct.

Représentans, vous avés encore une fois sauvé la patrie, vous avés acquies des nouveaux titres à la reconnaissance du peuple français. Continués, législateurs, vos immortels travaux; que le niveau de l'égalité plane sur toute la République et que le fer de la vengeance nationale s'apesantisse sur la tête coupable des factieux qui aspireraient à un despotisme, quel qu'il soit. En vain le crime et la perfidie trameraient-ils des nouveaux complots; en vain tous les tirans coalisés voudraient-ils anéantir la liberté; le peuple français est debout, les traîtres seront découverts, les trônes des tirans s'écrouleront et l'univers entier réuni sous l'étendard tricolor, ne formera plus qu'une seule et même famille de frères.

Les membres du comité révolutionnaire : CLÉMENT (*présid.*), GUBERT, GAY, BOYER, AUBIN, MOURRAILLE, GERMON, PASCAL, ROUX fils, GUISTOT.

t

[La société populaire régénérée d'Oléron [*sic* pour Oloron], département des Basses-Pyrénées, félicite la Convention nationale de l'attitude fière et énergique qu'elle a tenue dans la nuit du 9 au 10 thermidor pour abattre le monstre qui avoit osé concevoir le projet d'asservir la France à son ambition et à sa tyrannie; elle assure la Convention de son dévouement et de celui des habitans des montagnes qui les entourent. Elle lui demande de rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait anéanti tous les ennemis de la République (1).

u

[*Le trib. criminel du départ' du Var séant à Grasse, à la Conv.; s.d.*] (2)

Robespierre l'hypocrite replongeait seulement dans le gouffre du despotisme la liberté françoise. Vous avez vu, citoyens représentans, le projet insensé de cet audacieux, et la liberté a été sauvée. Grâce vous soient rendues ! Si le 31 de may le peuple s'est montré grand et digne de sa régénération, le 9 de thermidor la Convention s'est montrée sublime et a complètement répondu à la confiance dont l'a investie une grande nation. Au 31 de may, le peuple vous désigna les fédéralistes qui souilloient l'enceinte sacrée où vous siégez, et vous en fîtes justice. Mais au 9 de thermidor la Convention nationale, réduite uniquement à sa vertu et à son énergie, a démasqué les ennemis de la liberté et les a impitoyablement frappés. A vos accens, qui sont ceux de la patrie, le peuple, un moment égaré par les prestiges d'un scélérat, est rentré dans le devoir et vous a juré une fidélité parfaite. Le danger imminent que vous avez couru, le triomphe qui a couronné votre

énergie, vont prouver à l'Europe étonnée que le peuple françois ne perdra jamais sa liberté avec des représentans tels que vous. Nous sommes fraternellement, citoyens représentans, les membres composant le tribunal criminel du département du Var séant à Grasse.

GIBOIN (*juge*), LOMBARD (*présid.*), ABBAT, BARRIÈRE, J. C. VACHIER, CASTAGNÉ (*secrét. greffier*).

2

La commune de Colombey-les-deux-Eglises, district de Chaumont (1), félicite la Convention sur ses travaux, notamment sur la fermeté qu'elle a mise dans la punition des derniers conspirateurs, et l'invite à rester à son poste.

Elle demande que la Convention nationale veuille bien changer son nom de Colombey-les-deux-Eglises en celui de Colombey-la-Montagne.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi de la demande de changement de nom aux comités d'Instruction publique et de Division (2).

3

La société populaire de Fougeray fait des protestations de fidélité à la Convention, et lui fait part de ses inquiétudes sur le reste des ennemis intérieurs de la République. Elle rappelle, en outre, une souscription qu'elle a ouverte, il y a 6 mois, pour fournir des bottes, des bas, des souliers et chemises aux volontaires (3).

[Les membres composant la société populaire de Fougeray, district de Bain, département d'Ille-et-Vilaine, écrivent à la Convention nationale que cette commune a été exposée au souffle de toutes les passions, et que les prêtres, les nobles, les émigrés et leurs agens secrets ont mis tout en usage pour séduire ou intimider ses habitans; mais ils sont restés constamment fidèles à la représentation nationale, et ont toujours regardé ses ennemis comme ceux de la chose publique. Ils ajoutent que leur patriotisme ne s'est point borné là; qu'ils ont souscrit pour fournir aux braves volontaires 2 paires de bottes, 3 paires de bas, 2 pantalons, un cachet d'argent, 26 paires de souliers, 39 chemises, et 43 livres en assignats, et que ces objets sont déjà entre les mains de ceux à qui on les a destinés.

(1) *Bⁱⁿ*, 10 fruct.

(2) C 319, pl. 1302, p. 25. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 7 fruct.; *M.U.*, XLIII, 139.

(1) Haute-Marne.

(2) *P.-V.*, XLIV, 90. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 7 fruct. et *M.U.*, XLIII, 139.

(3) *P.-V.*, XLIV, 90.